



## LE COMPTE ADMINISTRATIF

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le **compte administratif** du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents [budgets annexes](#).

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

## LE COMPTE DE GESTION

Avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un **compte de gestion** par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les **opérations budgétaires** en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du **compte administratif**.

Il comporte :

- **une balance générale** de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- **le bilan comptable** de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

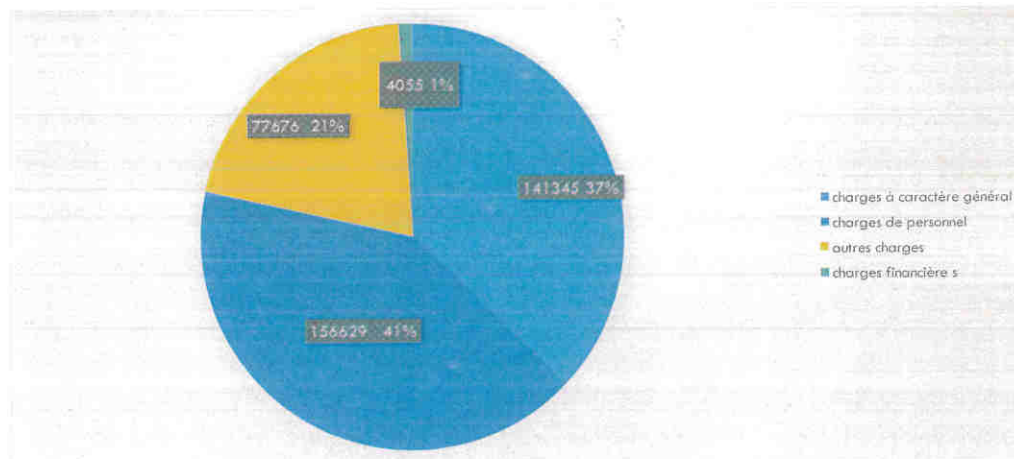
Le compte de gestion est également **soumis au vote de l'assemblée délibérante** qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La reddition annuelle des comptes est une **charge de fonction et une obligation d'ordre public**.

Au vu des **pièces justificatives**, jointes en accompagnement du compte de gestion, le juge des Comptes est à même d'apprécier la qualité de gestion du trésorier de la collectivité et peut, si des négligences sont constatées, engager la **responsabilité personnelle et pécuniaire** de celui-ci.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES CA 2021

	Prévisions BP 2021 et DM	Réalisé CA 2021	
Charges à caractère général	157 500	141 345,22	
Charges de personnel	156 707,11	156 629,19	
Atténuation de produits	40 000	38 576,80	
Autres charges de gestion courante	43 380	39 099,82	
Dépenses imprévues et charges exceptionnelles	3 300		
Charges financières	4 100	4 054,99	
Virement section investissement	450 948,20		
Opération d'ordre	632,89	632,89	amortissement
Total	856 568,20	380 338,91	

## RÉPARTITION DÉPENSES RÉELLES FONCTIONNEMENT 379 705



## SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

### CA 2021

	BP 2021 et DM	CA 2021	
Atténuation de produits	200	355,05	
Produit des services	36 500	37 331,20	
Impôts et taxes	303 500	361 086,88	
Dotations et participations	88 100	141 299,87	Fonds péréquation TP 48 726 €
Autres produits de gestion courante	0	14,64	
Produits exceptionnels	0	3 379,55	
<b>totaux</b>	<b>428 300</b>	<b>543 467,19</b>	

## SECTION D'INVESTISSEMENT DÉPENSES

### CA 2021

	BP 2021 et DM	CA 2021	RAR
Dépenses d'équipement	582 984,31	90 474,94	159 247
Emprunts	22 000	21 816,69	
dotations	2 700	2 696,60	
Dépenses imprévues	34 280	/	
Opérations d'ordre	9 992,16	9 992,16	
<b>Totaux</b>	<b>651 956,47</b>	<b>124 980,39</b>	<b>159 247</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

### CA 2021

	BP 2021	CA 2021	RAR
Subventions d'investissement	71 562,75	49 245	10 000
Dotations fonds et réserves	262 201,27	249 232,66	
Opérations d'ordre	10 625,05	10 625,05	
Virement de la section de fonctionnement	450 948,20		
<b>total</b>	<b>795 337,27</b>	<b>309 102,71</b>	<b>10 000</b>

## RESULTATS 2021

	EXERCICE 2020	EXERCICE 2021	RESULTAT DE CLOTURE 2021
INVESTISSEMENT	- 143 380,80	184 122,32	40 741,52
FONCTIONNEMENT	428 268,20	163 128,28	591 396,48
TOTAL			632 138

## AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE 2021 AU BP 2022

	RESULTAT 2021	Soldes RAR	BP 2022
Investissement	40 741,52	149 247	40 741,52 En section investissement compte 001 en RECETTES
Fonctionnement	591 396,48		** 108 505,48 en section d'investissement compte 1068 recettes ***482 891 reportés en fonctionnement compte 002 en recettes